ID: 058-200067890-20231130-002_8_2023-DE



communauté de communes

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 30 NOVEMBRE 2023 DELIBERATION N°002-8-2023

OBJET : Tarifs 2024 de la redevance spéciale

Date de convocation: 17/11/23

Nombre de conseillers : 50

En exercice: 50 Présents: 36

> - Titulaires: 34 - Suppléants : 2

Absents: 14

- Dont représentés : 11

Votants: 47 - Pour: 35 - Contre: 7 - Abstention: 5

N'ayant pas pris part au vote : 0

Présents:

- Mesdames Christine PIN, Brigitte GAUDRY, Chantal-Marie MALUS, Martine DAOUST, Fabienne PETITRENAUD, Christiane GADREY, Denise FOUCAULT, Andrée LUTREAU, Danièle PERROT, Marie LECLERCQ, Florence BERLO, Laurence GUILLAUME, Chantal BERNIER;
- Messieurs Jean-Luc BLANDIN, Jean-Marie PAUTRAT, Marc PERRIN, Emmanuel RABEUX, Patrice GRIMARDIAS, Laurent SOULLARD, André BUTTIGHOFFER, Sylvain MATHIEU, Eric JUSSIERE, Jean-Pierre BILLARD, Daniel GONTHIER, René BLANCHOT, Fabien BAZIN, Christian PAUL, Philippe DAUVERGNE, Eric GALLOIS, Jean-Pierre GIRARD, Christian LETEURTRE, Daniel MARTIN, Laurent LIBRERO, Georges FLECQ, Sébastien DAVIOT, Abel MOURA;

Pouvoirs: Marie-Christine GROSCHE à Christine PIN, Brigitte DUVERNOY à Eric GALLOIS, Jean-Sébastien HALLIEZ à Emmanuel RABEUX, Serge DUSSAULE à Brigitte GAUDRY, Yasemin DOGAN KUKUK à André BUTTIGHOFFER, Sandrine DURAND à Chantal-Marie MALUS, Jean-Max GLORIFET à Eric JUSSIERE, Marc BONNOT à Daniel MARTIN, Patrice JOLY à René BLANCHOT, Bernard DETILLEUX à Jean-Luc BLANDIN, Jean-Luc VIEREN à Philippe DAUVERGNE

Secrétaire de séance : Christine PIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2224-13 à L. 2224-17-1, L. 2233-76 et L. 2333-78;

Vu la délibération n°006-7-2023 du conseil communautaire du 02 octobre 2023 instituant la redevance spéciale des ordures ménagères pour les professionnels ;

Vu la délibération n°001-8-2023 du conseil communautaire du 30 novembre 2023 portant création du règlement de la redevance spéciale ;

Considérant que les tarifs de redevance spéciale doivent être fixés pour la première année ;

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. Décide de fixer les tarifs de redevance spéciale pour l'année 2024 comme suit :

Publié le 14/12/2023

ID: 058-200067890-20231130-002_8_2023-DE

	TARIFICATION REDEVANCE SPECIALE 2024	
	Catégorie	Tarifs
THE STATE OF THE S	Catégorie 1 (cf annexe)	80,00 €
	Catégorie 2 (cf annexe)	160,00 €
	Catégorie 3 (cf annexe)	320,00 €
	Ecole	100 € par classe
	Services publics de moins de 3 ETP salariés (par personne morale)	250,00 €
Producteurs avec	Services publics de moins de 5 ETP salariés (par personne morale)	500,00 €
montant forfaitaire	Services publics de 5 à 15 ETP salariés (par personne morale)	1 000,00 €
	Services publics de + de 15 ETP salariés (par personne morale)	2 000,00 €
	Hôtel-restaurant	300 € + 30 € par chambre
	Gîte d'étape	300 € + 20 € par lit
	Campings ouverts moins de 3 mois à l'année	150 € + part variable (en fonction du
	Campings ouverts moins de 3 mois a rannée	nombre de bacs collectés)
	Autres campings, village-vacances, centre de	500 € + part variable (en fonction du
Gros producteurs	vacances et assimilés	nombre de bacs collectés)
	Restaurants situés sur les sites touristiques et	500 € + part variable (en fonction du
	qui bénéficient de collectes supplémentaires en saison estivale	nombre de bacs collectés)
Montant forfaitaire + part variable en fonction	Collège, lycée, établissement d'enseignement	500 € + part variable (en fonction du nombre de bacs collectés)
du nombre de bacs collectés	ESAT	500 € + part variable (en fonction du nombre de bacs collectés)
avec déduction de la	EPCC Bibracte	500 € + part variable (en fonction du
TEOM	EPCC Bibracte	nombre de bacs collectés)
	Entreprise Grosbost	500 € + part variable (en fonction du
	Entreprise Grosbost	nombre de bacs collectés)
	Hôpitaux	500 € + part variable (en fonction du
		nombre de bacs collectés)
	Supermarchés	500 € + part variable (en fonction du
	Calcul de la part variable en fonction du nombre	nombre de bacs collectés)
matrice des coûts (outil mis en place		
	Tarifs 2024 par conteneur collecté en fonction du type de déchets et de la contenance	
	660L 360L 120L 660L	360L 120L 120L
	45,90 € 25,05 € 8,35 € 13,15	
	10,10	7,100 2,400 2,400

2. Autorise le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Rene BLANCHOT Chât

Christine PIN

Le secrétaire